



Ville de Lausanne

Service de la culture

APPEL À PROJETS

**SEMAINE DES
ARTS DE LA SCÈNE**

du 20 au 23 août 2020

Dans le cadre de son plan de relance pour le secteur de la culture et d'un été culturel 2020 remodelé, la Ville de Lausanne propose une **Semaine des arts de la scène** du 20 au 23 août pour offrir à la population une programmation généreuse et fédératrice, pour pallier à la réduction des manifestations culturelles initialement prévues cet été et pour mettre en lumière le travail artistique des compagnies lausannoises. La Ville souhaite également par ce biais soutenir les artistes et technicien-ne-s professionnel-le-s lausannois-es.

Le Service de la culture invite dans le cadre de cette *Semaine des arts de la scène* les artistes et équipes artistiques professionnelles lausannois-e-s à proposer la reprise d'un projet existant sous la forme d'un accueil, qui serait joué en public soit sur l'une des deux scènes en plein air prévues à cet effet, soit en un autre lieu d'un quartier lausannois. Les projets retenus donneront chacun lieu à quatre représentations.

Soutien apporté par la Ville de Lausanne

Les projets artistiques sélectionnés bénéficieront d'une subvention unique selon les paramètres suivants :

- ✓ Rémunération pour une pleine semaine de travail de la totalité de leurs personnels artistiques et techniques, directement impliqués dans l'accueil concerné.

*Fixée forfaitairement à **CHF 2'000.-** par intervenant-e, cette somme correspondant au salaire minimum recommandé par le Syndicat suisse romand du spectacle majoré du droit aux vacances et des charges patronales.*

- ✓ Contribution à d'éventuels frais de production

*Calculée en fonction des éléments figurant au budget remis par le-la porteur-se de projet, cette contribution est plafonnée à un montant total maximum de **CHF 1'000.-** par projet.*

Les moyens de production technique sont offerts sous la forme d'un espace scénique doté d'un équipement basique et de son personnel d'accueil. L'une des scènes se situera au Théâtre de Verdure de l'Esplanade de Montbenon. La seconde scène, comparable techniquement, verra son emplacement précisé ultérieurement.

Pour les artistes et compagnies souhaitant se présenter en un lieu différent, il n'est pas proposé d'accompagnement technique et la production devra être assurée de façon autonome. Il est demandé qu'un tel lieu soit situé dans un quartier lausannois, dans un souci d'accès à la culture.

Chaque projet sera intégré à la communication mise en place autour de l'été culturel 2020, notamment via une plateforme internet spécialement prévue à cet effet.

Modalités de participation

Le présent appel à projets s'adresse exclusivement aux artistes professionnel-le-s lausannois-es, respectivement aux compagnies professionnelles considérées comme lausannoises, selon les critères usuels de la Commission des arts de la scène de la Ville de Lausanne.

Il est ouvert à toutes les disciplines artistiques des arts de la scène :

Théâtre, danse, marionnettes, cirque, arts de la rue, lecture mise en espace, performance, spectacle pluridisciplinaire, etc.

Un-e même porteur-se de projet ne peut pas procéder à plusieurs demandes dans le cadre du présent appel à projets.

Chaque porteur-se de projet adresse un dossier de présentation comportant les informations suivantes :

1. Nom/titre du projet
2. Nom de la compagnie
[ou de-s artiste-s]
3. Coordonnées complètes du/de la porteur-se du projet
[nom, prénom, adresse, n° de téléphone portable/fixe, coordonnées bancaires yc IBAN]
4. Un descriptif du projet artistique de maximum deux pages
[photos / lien web bienvenus]
5. Liste des dates et lieux des représentations déjà jouées
6. Liste nominative détaillant les intervenant-es artistiques et techniques impliqués-es
[avec leur fonction respective] > Contribution sollicitée
7. Budget détaillé des éventuels frais de production > Contribution sollicitée
8. Souhait de présenter le spectacle sur l'une des deux scènes équipées [oui/non]
9. Souhait de pouvoir jouer en un lieu propre (si oui, lequel exactement, esquisse du plan)
10. Possibilité de jouer avant la nuit tombée [oui/non]
11. Nom de la structure juridique amenée à employer/rémunérer les intervenant-es ou
12. *Pour les personnes physiques porteuses de projet uniquement :*
Copie de l'attestation du statut d'indépendant-e délivré par la caisse AVS.

Important :

Le dossier doit être adressé **par courriel uniquement**

À l'adresse : culture@lausanne.ch

Objet du courriel : Appel à projets – Semaine des arts de la scène

Dernier délai d'envoi du dossier : **dimanche 5 juillet 2020**

Le choix des projets artistiques retenus sera communiqué le **10 juillet 2020**.

Critères de sélection

Les projets proposés seront jugés selon les critères suivants :

1. Professionnalisme et qualité artistique
2. Parfaite concordance avec les conditions d'organisation ci-dessous :
 - ✓ Disponibilité sur place de cinq jours, du 19 au 23 août inclus.
 - ✓ Répétitions : chaque projet disposera d'une période de mise en place de deux heures, organisée le mercredi 19 août (possibilités d'échanges avec la production en amont).
 - ✓ Représentations : chaque projet se produira à quatre reprises, une fois chaque jour/soir, du jeudi 20 au dimanche 23 août.
 - ✓ Horaires : les représentations seront programmées en fin d'après-midi et en soirée. La majorité d'entre elles se donneront donc avant la tombée de la nuit.
 - ✓ Les conditions scéniques seront celles d'un théâtre d'été, avec les nuisances propres au plein air, plus proches d'un contexte d'arts de la rue que d'un théâtre institutionnel. Le projet devra être compatible avec les conditions d'une scène en plein air, à vue, disposant d'un équipement technique basique. Il ne devra pas nécessiter un temps de mise en place initial allant au-delà du temps prévu pour les répétitions. Aucune location et/ou installation de matériel technique additionnel qui n'est pas gérée de façon autonome ne pourra être possible. Le projet devra pouvoir être installé et désinstallé facilement, dans un laps de temps maximum de 30 minutes à chaque fois.

Les candidatures ne pouvant ou ne souhaitant pas s'inscrire dans le cadre d'une des deux scènes proposées, pourront tout de même être prises en compte aux conditions suivantes :

- ✓ Elles devront prévoir un projet décentralisé dans l'un des quartiers lausannois.
- ✓ Elles devront assumer de façon pleinement autonome la production de leur spectacle et l'accueil du public.
- ✓ Elles devront assumer la demande d'autorisations et l'homologation du plan de protection lié spécifiquement au lieu (une esquisse de celui-ci est souhaitable dans la présentation du projet, afin que les chances soient raisonnables qu'une autorisation puisse être accordée).
- ✓ Quatre représentations devront être données en public, une fois chaque jour/soir, du jeudi 20 au dimanche 23 août

Informations complémentaires

La sélection définitive sera assumée par le Service de la culture, qui pourra s'adjoindre au besoin de soutiens externes lors du processus de sélection.

Le Service de la culture sera particulièrement attentif à la pluralité des formes, des esthétiques et des écritures, portant sur l'ensemble du projet de Semaine des arts de la scène, qui intégrera également d'autres propositions notamment issues du Collectif Et maintenant.

Cet appel à projets s'inscrivant dans le contexte d'un plan de relance plus global, le Service de la culture sera également attentif à ce qu'un panel d'artistes aussi large que possible puisse être soutenu dans le cadre des différentes mesures de soutien proposées.

L'été culturel 2020 à Lausanne comprendra, outre cette Semaine des arts de la scène, un projet alternatif et décentralisé du Festival de la Cité, une version alternative et dans l'espace public du festival BD-Fil, une programmation des festivals lausannois proposée sur deux scènes extérieures à Montbenon ainsi que dans la Salle Paderewski, des concerts de musique de chambre par les musicien·nes de l'OCL, les jeudis de l'Arsenic, du cinéma open-air et d'autres suggestions culturelles.

L'enveloppe budgétaire spécifique au présent appel à projets sera d'environ CHF 70'000.- pour les frais artistiques, permettant l'engagement sur une semaine de travail d'environ 30 professionnel·le·s de la scène. L'enveloppe budgétaire totale, spécifique au plan de relance, accordée à cette programmation d'été alternative est de CHF 350'000.-, permettant l'engagement sur une semaine de travail d'environ 120 professionnel·le·s de la scène.

Le Service de la culture est conscient que la reprise d'un spectacle pour quatre représentations nécessite davantage qu'un jour de préparation. La réflexion ayant sous-tendu à la définition de cette rétribution forfaitaire par intervenant·e permet au moins une rétribution adéquate des représentations publiques. Par solidarité et pour que cet appel à projets puisse bénéficier à un maximum de projets, il est suggéré aux candidatures de limiter leurs personnels aux fonctions strictement nécessaires.

Le Service de la culture a privilégié un appel à projets limité à des accueils de spectacles existants. Le contexte des arts de la scène aujourd'hui implique que nombre de ces propositions scéniques ne sont pas jouées autant qu'elles le mériteraient. Un spectacle vivant est une opération fragile, conçue, préparée et jouée sans garantie ni filet de protection. Un spectacle vivant gagne en maturité et en qualité à chaque représentation.

Le Service de la culture remercie les collectifs Et maintenant et TRAC (ces derniers étant les initiants de la pétition en ligne Arts vivants en danger!) pour les échanges préalables autour de cet appel à projets.

Calendrier

22 juin	Lancement de l'appel à projets
5 juillet	Délai de remise des dossiers
10 juillet	Annonce des projets sélectionnés
20 – 23 août	Semaine des arts de la scène